

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 mars 2018

---

**NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE - (N° 764)**

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° CE34

présenté par

M. Jumel, M. Bruneel, M. Wulfranc, M. Chassaing, Mme Buffet, M. Dharréville, M. Dufrègne,  
Mme Faucillon, M. Lecoq, M. Peu et M. Fabien Roussel

-----

**ARTICLE 4**

Rédiger ainsi l'alinéa 2 :

« 1° Redéfinir une politique nationale de tarification sociale ambitieuse ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La compensation à la SNCF des dépenses liées à la mise en place d'une tarification sociale sur les liaisons nationales, prévue dans le budget de l'État, a régulièrement diminuée passant de 115 millions d'euros en 2004 à 25,7 millions en 2016. Il y a lieu de craindre qu'à l'occasion de l'ouverture à la concurrence les prescriptions tarifaires applicables à toutes les entreprises de transport ferroviaire ne manquent d'ambition. Les auteurs de l'amendement estiment au contraire nécessaire la relance par l'État d'une politique nationale de tarification sociale : passage à deux enfants et 50 % de réduction pour carte la famille nombreuse, création d'une véritable carte jeunes-étudiants, revalorisation de celle des séniors, extension aux personnes privées d'emploi, etc... Une telle évolution contribuerait efficacement à relancer les trafics ferroviaires, particulièrement ceux des Intercités et des TGV.